

## Les garanties du contrat La complémentaire santé Collective Société Générale

Garanties	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4
<b>Soins courants</b>				
<b>Honoraires médicaux :</b>				
Consultations chez des généralistes ayant adhéré aux DPTM*	100% BRSS	150% BRSS	185% BRSS	275% BRSS
Consultations chez des spécialistes ayant adhéré aux DPTM*	100% BRSS	150% BRSS	250% BRSS	350% BRSS
Consultations chez des généralistes et spécialistes n'ayant pas adhéré aux DPTM*	100% BRSS	130% BRSS	150% BRSS	170% BRSS
Radiologie pratiquée par des médecins ayant adhéré aux DPTM*	100% BRSS	150% BRSS	165% BRSS	185% BRSS
Radiologie pratiquée par des médecins n'ayant pas adhéré aux DPTM*	100% BRSS	130% BRSS	145% BRSS	165% BRSS
<b>Analyses et examens de laboratoire</b>				
<b>Honoraires paramédicaux</b>	100% BRSS	100% BRSS	150% BRSS	220% BRSS
<b>Médicaments :</b>				
Pharmacie remboursée	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Pharmacie prescrite mais non remboursée : vaccins, contraception...	-	25 €	100 €	150 €
Automédication : sur facture, selon la liste de médicaments mise à disposition sur <a href="http://www.ansm.sante.fr">www.ansm.sante.fr</a>	-	-	-	50 €
<b>Matériel médical :</b>				
Prothèses, appareillage	100% BRSS	150% BRSS	175% BRSS	250% BRSS
Prothèses orthopédiques, capillaires et mammaires remboursées par le RO	100% BRSS	150% BRSS	300% BRSS	300% BRSS + 500€
<b>Médecine alternative</b>				
	-	60 €	100 €	200 €
<b>Aides auditives</b>				
<b>Equipements 100% santé**</b>	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
<b>Autres équipements acceptés par le RO</b>	100% BRSS	150% BRSS	350% BRSS	400% BRSS
<b>Bilan auditif</b>	FR	FR	FR	FR
<b>Entretien</b>	-	-	50 €	100 €
<b>Hospitalisation</b>				
<b>Forfait journalier hospitalier</b>	Frais réels sans limitation de durée	Frais réels sans limitation de durée	Frais réels sans limitation de durée	Frais réels sans limitation de durée
<b>Honoraires :</b>				
Honoraires et soins en secteur conventionné et non conventionné pratiqués par des médecins ayant adhéré aux DPTM*	100% BRSS	150% BRSS	275% BRSS	400% BRSS
Honoraires et soins en secteur conventionné et non conventionné pratiqué par des médecins n'ayant pas adhéré aux DPTM*	100% BRSS	130% BRSS	200% BRSS	200% BRSS
<b>Transport remboursé par le RO</b>	100% BRSS	100% BRSS	115% BRSS	150% BRSS
<b>Frais de séjour en secteur conventionné et non conventionné</b>	100% BRSS	150% BRSS	175% BRSS	250% BRSS
<b>Chambre particulière</b>	-	30 €/jour	50€/jour	75€/jour
<b>Lit accompagnant (quel que soit l'âge)</b>	-	-	45€/jour	45€/jour
<b>Dentaire</b>				
<b>Soins et prothèses 100% santé**</b>	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
<b>Soins</b>	125% BRSS	150% BRSS	175% BRSS	175% BRSS
<b>Prothèses :</b>				
Prothèses dentaires remboursées par le RO	125% BRSS	150% BRSS	275% BRSS	460% BRSS
Prothèses dentaires non remboursées	-	-	100% BRSS	450% BRSS
<b>Orthodontie :</b>				
Orthodontie remboursée par le RO	125% BRSS	150% BRSS	250% BRSS	300% BRSS
Orthodontie non remboursée	-	-	100% BRSS	330% BRSS
<b>Implantologie, parodontologie</b>	-	100€ / an	500€ / an	1 100€ / an
<b>Plafond dentaire</b>	Pas de plafond	Pas de plafond	Plafond global de 1 500€ / an	Plafond global de 3 000€ / an
<b>Optique</b>				
<b>Equipements 100% santé**</b>	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
<b>Autres équipement acceptés par le RO :</b>				
Paire de lunettes avec 2 verres de classe a (forfait par équipement)	100 €	200 €	300 €	420 €
Paire de lunettes comportant un verre de classe a et un verre de classe b (forfait par équipement)	150 €	225 €	375 €	560 €
Paire de lunettes avec 2 verres de classe b (forfait par équipement)	200 €	300 €	450 €	700 €
Paire de lunettes comportant un verre de classe a et un verre de classe c (forfait par équipement)	150 €	300 €	400 €	610 €
Paire de lunettes comportant un verre de classe b et un verre de classe c (forfait par équipement)	200 €	300 €	475 €	750 €
Paire de lunettes avec 2 verres de classe c (forfait par équipement)	200 €	300 €	500 €	800 €
dont forfait pour la monture	100 € maximum	100 € maximum	100 € maximum	100€ maximum
<b>Lentilles remboursées ou non par le RO</b>	100 € par an	100 € par an	320 € par an	320 € par an
<b>Opération de la vision au laser</b>	-	-	1 000€ / œil et par an	1 000€ / œil et par an

Société Générale Assurances est la marque commerciale de SOGECAP, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450€. Entreprise régie par le code des assurances – 086380730R.C.S NANTERRE - SIRET 08638073000084.

Siège social : Tour D2, 17 bis, place des reflets– 92919 Paris La Défense 2- Adresse de correspondance : SOGECAP - Service Relations Clients - 42 boulevard Alexandre Martin - 45057 Orléans Cedex 1

Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4
<b>Cure thermique</b>				
<i>Cure thermique remboursée par le RO (soins, hébergement + transport)</i>	100% BRSS	150% BRSS	100% BRSS +450€ / an	100% BRSS +450€ / an
<b>Prévention et confort</b>				
<i>Allocation maternité</i>	-	-	8% PMSS	14% PMSS
<i>FIV, amniocentèse non remboursée</i>	-	-	-	200 €
<i>Forfait prévention (sur prescription uniquement)</i>	-	-	100 €	100 €
<i>Vaccin antigrippe</i>	-	FR	FR	FR
<b>Assistance et services</b>				
<i>Assistance</i>	Oui	Oui	Oui	Oui
<i>MédecinDirect</i>	Oui	Oui	Oui	Oui
<i>Appli Santé &amp; Bien Etre</i>	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Actes de prévention dans le cadre du contrat responsable</b>				
<i>Tous les actes de prévention des contrats responsables</i>	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS

\* Dispositifs de Pratiques Tarifaires Maîtrisées - voir définitions

\*\* tels que définis réglementairement

### Précision sur les garanties Optique

Définition des verres en optique

Classe a	Verre unifocal sphérique dont la sphère est comprise entre -6 et +6, Ou verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -6 et 0 et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4, Ou verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égal à +6.
Classe b	Verre unifocal sphérique dont la sphère est hors zone de -6 à + 6, Ou verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -6 et 0 et dont le cylindre est supérieur à +4, Ou verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est inférieure à -6 et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25, Ou verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 6, Ou verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est comprise entre -4 et +4, Ou verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -8 et 0 et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,
Classe c	Ou verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -8 et 0 et dont le cylindre est supérieur à +4, Ou verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est inférieure -8 et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25, Ou verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 8.

Ces garanties optiques s'appliquent, s'agissant des lunettes, aux remboursements de frais nécessaires par bénéficiaire pour l'acquisition d'un équipement, composé de deux verres et d'une monture, par période de deux ans, sauf pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue pour lesquels un renouvellement anticipé est possible.